

DE QUOI LES CITOYENS ONT-ILS BESOIN ? S'ADAPTER OU DISPARAÎTRE !

WHAT DO PEOPLE NEED ? ADAPT OR DISAPPEAR !

L'objectif de mon intervention est de mettre en évidence qu'à la suite des transformations que notre profession a subies dans le cadre de l'évolution de la **société de l'information**, il nous faudrait insister sur tout un ensemble de réflexions qui nous permettent de déterminer:

- 1.- Ce que nous devons maintenir, car cela fait partie de l'essence de notre profession.
- 2.- Ce que nous devons améliorer, car il faut incorporer les éléments positifs générés dans le sein de cette évolution.
- 3.- Ce que nous devons changer, parce que nous désirons améliorer notre service aux citoyens

L'un des facteurs objectifs qui rendent évidentes les transformations dont nous parlons c'est le changement dans l'accès à l'information que gardent nos archives. Pour les usagers, l'accès, si possible avec un gain de temps maximum, est plus important que le fond.

Une comparaison entre la consultation sur place et la consultation à distance des différentes archives nous aide à illustrer nos propos.

Exemple 1.- Le Servei de Gestió Documental, Arxius i Publicacions de l'Ajuntament de Girona¹, dans le cadre municipal d'une ville de 100.000 habitants, a reçu en 2009 (jusqu'au 31 octobre) un total de 2.600 consultations en incluant celles sur place, celles effectuées par téléphone et celles effectuées par courrier électronique ou postal. Sur la même période les visites sur notre page web ont été de plus de 73.000 et pratiquement 600.000 pages ont été consultées.

Fréquentation du Service de Gestion Documentaire, Archives et Publications (SGDAP). Mairie de Gérone. Catalogne Consultation sur place et à distance

Année	Consultations en salle de lecture	Fréquentation du site Internet
--------------	--	---------------------------------------

¹ Service de Gestion Documentaire, Archives et Publications de la Mairie de Gérone

	Nb. lecteurs	Nb. Documents communiqués	Nb. visites	Nb. Pages vues
2005	1.869	4.282	-	-
2006	1.848	3.467	28.882	181.437 (consultations-visites)
2007	3.301	4.921	49.410	263.144
2008	2.004 (p) 1.379 (np)	4.242 (p) 1.379 (np)	62.095	364.699
2009 (31/10)	1.574 (p) 1.092 (np)	2.559 (p) 1.231 (np)	73.060	596.197

Exemple 2.- La situation exposée est encore confirmée par l'analyse des données provenant des Archives de l'État gérées par le Ministère de la Culture espagnol. En 2008, un peu plus de 7.000 chercheurs ont accédé aux salles de consultation, où ils ont consulté près de 193.000 documents. Sur la même période le nombre de visites web a été de 368.000 avec plus de 120.000.000 de pages web consultées.

**Fréquentation des Archivos Estatales del Ministerio de Cultura².
 Espagne 2005-2009
 Consultation sur place et à distance.**

Année	Consultation en salle de lecture		Fréquentation du site Internet	
	Nb. lecteurs	Nb. Documents communiqués	Nb. visites	Nb. Pages vues
2005	10.018		----	----
2006	9.271	247.584	----	----

² Archives de l'État du Ministère de la Culture

2007	----	281.406	205.054	60.312.871
2008	7.112	192.797	367.641	120.271.178
2009 (30/10)	----	----	308.357	80.357.436

Source³ : Subdirección General de los Archivos Estatales. Ministerio de Cultura.

Exemple 3.- La même tendance, encore plus spectaculaire, se retrouve dans les archives françaises. Baisse marquée des présences d'usagers aux archives : moins 17% entre 2005 et 2007 et une diminution de 17,7% du nombre de consultations. Parallèlement, le nombre de visites du site Internet est passé de 6 à 26 millions (ce qui représente une augmentation de 425%) et le nombre de pages visitées est passé de 151 à 447 millions (295% d'augmentation).

Fréquentation des services d'archives publiques en France 2005-2007 Consultation sur place et à distance

Ces chiffres concernent les archives nationales, départementales et communales.

Année	Consultation en salle de lecture		Fréquentation du site Internet	
	Nb. lecteurs	Nb. Documents communiqués	Nb. visites	Nb. Pages vues
2005	305 669	4 187 655	6 119 353	151 206 086

³ Sous direction Générale des Archives de l'État. Ministère de la Culture

2006	283 284	4 106 005	7 527 851	249 215 385
2007	252 908	3 489 595	26 045 034	447 369 542

Sources : DAF /DP - <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/archives-publiques/chiffres-clefs-rapports-et-etudes/rapports-annuels/>

Nous autres archivistes, nous savons que la «qualité» et le niveau d'attention que requière une visite sur place est difficilement comparable à ceux que représente une visite sur le site internet.

Malgré cela nous ne pouvons pas exiger des citoyens, des usagers éloignés, qu'ils acquièrent des connaissances spécialisées pour accéder à l'information que nous conservons dans nos archives. Ils sont partisans de la culture Google, c'est à dire **simplicité et immédiateté**. Nous devrions certainement nous interroger pour savoir si nous offrons suffisamment de simplicité dans l'accès à l'information que contiennent les documents des archives.

Nous pouvons également affirmer que **les usagers ne sont pas intéressés par notre profession. C'est l'information qui les intéresse**. Et ils veulent cette information disponible immédiatement 24 Heures sur 24 et 7 jours sur 7, entre autres parce qu'ils n'ont pas la disponibilité pour consulter les documents sur place : les gens ont les mêmes horaires de travail que ceux auxquels les archives sont ouvertes au public.

Il semble évident que les possibilités de survie et de développement de nos archives sont étroitement liées à notre capacité d'adaptation à ce nouveau contexte. Et dans ce nouveau cadre il est tout à fait indispensable de déterminer et d'établir, de la façon la plus claire possible quelles sont nos **compétences professionnelles** de façon à pouvoir donner des réponses efficaces aux besoins de nos organisations et aux besoins des citoyens. Dans ce sens, le travail conjoint entre SPA et EURBICA qui permettra de déterminer ces compétences semble tout à fait nécessaire et sera d'une grande utilité pour le futur de notre profession.

Quoi qu'il en soit, dans ce nouveau contexte où l'excès d'information peut également devenir une réalité dangereuse, ce qui est indiqué par la Norme ISO 15489-1 qui affirme que, dans le futur également «**la société continuera à avoir besoin de documents qui devront, du commencement à la fin de leur cycle d'existence, être authentiques, fiables, utilisables et intégraux**» devient pratiquement obligatoire.

Pour répondre à cette nécessité présente et future, nous pensons qu'aujourd'hui et plus que jamais, il est nécessaire d'ouvrir un débat qui nous permette de gagner en adaptabilité et de définir, comme nous l'avons mentionné ci-dessus :

- 1.- Ce que nous devons maintenir
- 2.- Ce que nous devons améliorer
- 3.- Ce que nous devons changer

1.- Ce que nous devons maintenir

Sans vouloir être exhaustif :

Nous autres archivistes, nous devons maintenir comme noyau dur de notre profession, le point de vue que nous avons sur les documents comme résultats des activités d'une personne ou d'un organisme, dont les différentes valeurs peuvent varier tout au long de leur cycle vital.

Nous autres archivistes, nous nous intéressons particulièrement à la provenance et au contexte de la documentation.

Nous autres archivistes, nous nous occupons simultanément des besoins des usagers primaires (c'est à dire nos administrations) et des usagers secondaires (utilisation de la documentation pour la défense des droits des citoyens).

Nous autres archivistes, nous sommes inquiets pour le futur de notre passé ainsi que par notre présent et pour cela nous évaluons et sélectionnons la documentation en pensant aux besoins des futurs chercheurs.

2.- Ce que nous devons améliorer

L'un des points à améliorer serait d'apprendre à connaître les **besoins de nos usagers**, et parallèlement quelles seraient les stratégies à développer pour **transmettre plus clairement l'importance et la transcendance de l'information contenue aux archives, aux yeux de ces usagers**.

Nous savons que décrire et cataloguer les documents est très coûteux. Nous savons aussi qu'ouvrir les salles de consultation et s'occuper des usagers est très coûteux. Et nous savons également qu'il est très coûteux d'établir des politiques de numérisation et encore davantage des politiques de préservation de la documentation numérique, que sa finalité soit sa parution sur Internet ou sa propre conservation dans le service des archives. Il faut, donc, disposer de professionnels très bien formés et il faudrait

également avancer dans la formation des usagers dans ce cadre numérique qui n'est plus si nouveau.

Ceux-ci et bien d'autres aspects que je ne peux énumérer maintenant, devraient nous aider à **donner la priorité à ce qu'il nous faut organiser, décrire, reproduire et diffuser**, en fonction des besoins de nos usagers, qu'il nous faut être capables de prévoir. Il s'agit, donc, de **chercher la rentabilité maximum** de l'information que nous sommes en train de traiter à chaque instant.

3.- Ce que nous devons changer

Je pense que le changement devrait être représenté par le concept **collaboration**. L'analyse de l'offre de formation de deux associations professionnelles nous permet d'observer que, si les compétences spécifiques des différentes professions qui développent leur activité dans le cadre de la société de l'information sont respectées, les possibilités d'articuler des espaces de collaboration sont bien présentes.

Rien qu'en nous basant sur l'année 2009, si nous observons l'offre de **formation de l'Associació d'Archivers de Catalunya**⁴, pratiquement **50%** des cours pourraient avoir une approche transversale. Quelques exemples:

Le format PDF: standardisation et normalisation

Optimisation de la gestion des archives du courrier électronique et de la navigation sur le site.

La formation personnelle d'usagers dans le contexte du système de gestion documentaire et d'archive

La conservation numérique : application des guides d'Interpares 2 Project

Exploitation culturelle et commerciale d'une collection photographique

De la même façon, pratiquement 30% des cours proposés en 2009 par **l'Association des Archivistes Français**, participent aussi de cette transversalité à laquelle nous venons de nous référer. Nous pourrions citer par exemple :

Instruments de recherche et Internet

La publication des documents numérisés sur Internet

Archives audiovisuelles: problématiques documentaires et juridiques

Archives audiovisuelles: réglementation et gestion

Stratégies d'animations culturelles aux archives

L'impact des nouvelles technologies sur le métier

etc.

Mais ce qui ne laisse pas d'être surprenant c'est que si nous analysons l'offre de cours que propose le Col·legi Oficial de Bibliotecaris-Documentalistes de Catalunya⁵, nous en trouverons également plus de 30% qui ont un intérêt direct pour notre profession. Voyons comme exemple :

⁴ Association des Archivistes de Catalogne

⁵ Collège Officiel de Bibliothécaires-Documentalistes de Catalogne

Convivialité et expérience de l'utilisation de sites web
Introduction au matériel cartographique
Le format PDF comme standard pour la gestion des documents électroniques
Gestionnaires de contenus pour référentiels numériques
Dynamisation d'environnements virtuels
Accès aux documents publics
Cours basique d'expertise de documents
Photographie numérique et patrimoine documentaire
Stratégies pour la promotion de projets sur Internet
Les droits d'auteur et les documents de bibliothèques. Aspects essentiels et plus actuels
Le tourisme sur Internet: sélection de sources d'information
Introduction à l'expertise calligraphique

L'un des éléments du changement donc, devrait être le **travail en commun avec les autres professions proches** dans le but de construire ces **espaces de collaboration**. Il semble évident que nous pourrions les trouver dans des domaines concernant le traitement de :

Documents photographiques
Documents audiovisuels
Documents graphiques et cartographiques: gravures, cartes, plans, affiches
Documents bibliographiques
Gestion des droits d'auteur et de propriété intellectuelle
Homogénéisation de l'exploitation commerciale des fonds et des collections
Établissement des conditions pour la numérisation de la documentation
Établissement des conditions pour la préservation de la documentation numérique
Établissement approuvé de métadonnées
Élaboration conjointe de ressources informatiques pour les citoyens

Conditions de conservation des documents électroniques
Utilisation partagée des nouvelles technologies
Utilisation partagée des infrastructures pour la conservation
Création de plateformes communes pour l'accès à l'information
Formation des professionnels et des usagers
etc.

Naturellement cette liste ne prétend en aucun cas épuiser les possibilités de collaboration. Elle prétend, modestement, mettre en évidence que **nous ne pouvons aborder le nouveau modèle que nous avons devant nous avec les outils traditionnels**. Il nous faut continuer l'effort et le travail effectués ces dernières années pour adapter notre profession aux nouveaux besoins et aux nouvelles demandes.

Enfin je crois qu'il s'agit de maintenir l'**orthodoxie au sein** de notre travail, mais tout en étant plus **hétérodoxes** dès le moment où nous nous proposons de transmettre le résultat de notre travail à l'ensemble des citoyens

Joan Boadas i Raset
Malta, 18 novembre 2009